



Date de dépôt : 20 avril 2026

Rapport

**de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :
Sauvons les œuvres lumineuses de Genève (Les néons de
Plainpalais et Pinta Cura aux Grottes)**

Rapport de majorité de Christina Meissner (page 4)

Rapport de première minorité de Sylvain Thévoz (page 22)

Rapport de seconde minorité de Céline Bartolomucci (page 29)

Pétition (2260-A)

Sauvons les œuvres lumineuses de Genève (Les néons de Plainpalais et Pinta Cura aux Grottes)

Prévues pour être temporaires, ces installations lumineuses sont aujourd'hui menacées !

Les Fonds d'art de la Ville et du canton préfèrent détruire plutôt que restaurer ces illuminations emblématiques qui au fil des ans (certaines sont là depuis près de 20 ans) sont devenues la signature visuelle de la plaine de Plainpalais, du quartier des Grottes et de Genève.

Ces œuvres d'art réalisées par des artistes genevois·es, suisses et européennes ont su toucher la population et trouver leur place dans le paysage culturel. L'ensemble des enseignes de **Neon Parallax** à Plainpalais a reçu le Prix Visarte Suisse en 2017. **Pinta Cura** est une installation lumineuse populaire et spectaculaire de 17 × 24 mètres qui accueille les voyageurs de la gare Cornavin, depuis 2016.

Certaines œuvres de Neon Parallax ont déjà été détruites ou le seront, faute de rénovation d'ici 2026. D'autres œuvres dysfonctionnent depuis 2022. **Pour Pinta Cura, bien qu'elle soit en état de marche, le Fmac prévoit de la détruire en 2026.** Les coûts de rénovation sont faibles pour des œuvres dans l'espace public, aussi visibles et appréciées. La consommation électrique de toutes ces œuvres équivaut à celle de six ménages suisses 6 × 4500 Kwh/an.

Nous, signataires, demandons aux autorités municipales et cantonales de Genève de :

- **Pérenniser les enseignes Neon Parallax et Pinta Cura**
- **Ne pas démanteler, ni détruire ces œuvres**
- **Prendre en charge leur entretien régulier et leur restauration** comme c'est le cas pour les autres œuvres dans l'espace public.

On ne jette pas les bonnes œuvres à la benne. On les répare !

N.B. 433 signatures¹
Snapp Neons
M. Simon Lamunière
11, rue des Mouettes
1227 Les Acacias

¹ Pour information, la pétition est en outre munie d'environ 1753 signatures électroniques.

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de Christina Meissner

La commission des pétitions a auditionné les pétitionnaires, puis M. le magistrat Thierry Apothéloz en présence de M^{me} Diane Daval, responsable du Fonds cantonal d'art contemporain. Sous l'efficace présidence de M. Sandro Pistis, la commission a traité cette pétition lors de deux séances : les 12 janvier et 9 février 2026.

La commission a pris note que le caractère éphémère des œuvres faisait partie intégrante du projet, que les artistes et les propriétaires des immeubles sur lesquels les œuvres ont été posées ont approuvé ce principe et que la plupart des œuvres sont en place depuis vingt ans grâce à l'entretien qui est assuré.

Elle a aussi appris que ce n'est que lorsque la restauration dépasse le coût de leur installation initiale de plus de 50% que les œuvres sont démontées et remplacées par d'autres, que les artistes sont tenus au courant et que ces décisions sont encadrées par des juristes.

Pour toutes ces raisons, la majorité de la commission a voté le dépôt de cette pétition par 9 oui (2 MCG, 1 LC, 1 LJS, 4 PLR, 1 UDC) contre 5 non (2 S, 2 Ve, 1 UDC) et 1 abstention (S).

La commission remercie pour leur accompagnement fidèle et précieux de ses travaux la secrétaire scientifique de commission M^{me} Nadia Salama et le procès-verbaliste M. Christophe Vuilleumier.

12 janvier 2026

Audition de M. Simon Lamunière et de M^{me} Marie-Pierre Theubet, pétitionnaires, et de M. Frédéric Post, artiste

M. Lamunière prend la parole et explique que cette pétition a été lancée à la suite des courriers que les artistes ont reçus indiquant que leurs œuvres allaient être démantelées en raison du coût des réparations. Cette pétition s'appuie sur les acteurs culturels et les habitants, notamment aux Acacias, en Vieille-Ville et aux Grottes. Ces œuvres placées sur des immeubles sont particulières. Ces créations ne sont pas interchangeables, elles sont autonomes et uniques. Il s'offusque donc de la décision de les détruire pour les remplacer par d'autres créations.

M. Lamunière signale ensuite que cette pétition a recueilli 2 000 signatures et qu'elle a été également déposée devant la Ville de Genève. Neon Parallax

est un projet d'art public ambitieux et singulier mené dès 2006 par les Fonds d'art contemporain de la Ville (FMAC) et du canton (FCAC) de Genève, est souvent cité au niveau national et international.

Il estime en l'occurrence que détruire une œuvre est une marque d'irrespect envers l'art et les artistes et qu'il y a assez d'autres endroits pour installer de nouvelles œuvres. Il rappelle à cet égard que la plaine de Plainpalais représente une seconde « rade » avec ses enseignes lumineuses, mais d'essence culturelle et non commerciale. Il pense en fin de compte que le sujet relève d'une question d'éthique, mais aussi d'économie, car détruire et produire du neuf coûte plus cher que de réparer.

Il rappelle en effet qu'une œuvre de ce type coûte en moyenne 50 000.- alors qu'une restauration ne se monte qu'à 25 000.-. Il ajoute avoir calculé le montant de l'ensemble de ces œuvres et de leur restauration, et il remarque que pour une œuvre sur concours avec les honoraires, il faut compter en moyenne 80 000.-. Il précise que le coût d'entretien par œuvre est de moins de 1 000.- par an sur leurs seize ans d'existence. Il se demande dès lors s'il ne serait pas judicieux, compte tenu de ces montants, du respect de l'éthique et de l'attachement des Genevois à leur égard, de conserver et de pérenniser ces œuvres. Il rappelle que les Rentes genevoises, Saint-Boniface, la famille Maunoir ou AXA souhaitent en l'occurrence conserver leur œuvre. Il rappelle de surcroît que prolonger la vie des œuvres d'art relève directement de la mission du fonds cantonal (FCAC).

Il rappelle également que quatre œuvres lumineuses à Genève sont pérennes et qu'une œuvre lumineuse existe depuis 50 ans à Bâle, démonstration que l'entretien permet de pérenniser ces créations à travers le temps. Il évoque également la chaise de la place des Nations qui devait perdurer trois mois et qui est toujours en place des années plus tard, ainsi que les œuvres placées au cimetière des Rois ou celle sur la banque Mirabaud. Il pense que la pérennisation relève en fin de compte de la volonté du magistrat. Il évoque alors une phrase de la directrice de l'exposition suisse de photographie : « Préserver des néons, c'est reconnaître que l'art ne se réduit pas à l'éphémère, mais qu'il est ce qui relie la société dans le temps. »

Place aux questions

Un député S demande la distinction entre le FMAC et le FCAC. Il demande quels ont été les échanges avec les autorités depuis le dépôt de la pétition.

M. Lamunière répond que les œuvres Neon Parallax sont détenues à 50% par le canton et à 50% par la Ville de Genève. Il indique que chaque fonds a

une assistante dévolue à l'art public. Il indique que l'œuvre Pinta Cura appartient, pour sa part, complètement à la Ville de Genève.

Il a été reçu par la commission des arts et de la culture, par la commission des pétitions de la Ville de Genève et a été convoqué par la magistrate, M^{me} Joëlle Bertossa, et par la responsable du FMAC concernant l'œuvre de M. Post ; une réunion très tendue, la pétition semblant avoir figé toute recherche de solutions du côté de la Ville. Il remarque, cela étant, que l'article 15 de la loi fédérale sur le droit d'auteur signale qu'il n'est pas possible de détruire une œuvre d'art sans que l'artiste soit d'accord, artiste qui a dès lors la possibilité de récupérer son œuvre, ce qui serait toutefois en contradiction avec le fait que la collection d'art du FCAC est inaliénable. Il mentionne par ailleurs qu'une fondation pourrait intervenir sur le plan financier si les entités publiques n'y parviennent pas. Cela étant, il déclare que les deux fonds ne veulent pas le recevoir tant que la pétition est à l'étude.

A la question de savoir si ces œuvres ont été commandées et financées par le canton et la Ville, M. Lamunière répond que c'est le cas de certaines d'entre elles.

En ce qui concerne la question de la consommation énergétique, M. Lamunière mentionne que pour les quinze œuvres, la consommation est de 1 600 kWh par an, soit l'équivalent de cinq ménages. Il est imaginable de remplacer les technologies de certaines œuvres et de passer au LED.

A la question de savoir qui pose les œuvres sur les bâtiments, M. Lamunière répond qu'il s'agit de propriétés privées (Rentes genevoises, St-Boniface, Darier, HUG, etc.). Des conventions sont signées avec chacun d'entre eux. Il remarque également que la CMNS a trouvé ce projet très intéressant, et depuis la mise en œuvre de ce projet artistique, toute enseigne lumineuse commerciale est interdite sur la plaine de Plainpalais.

Une députée Ve déclare avoir été choquée d'entendre le projet de destruction de ces œuvres. Elle se demande s'il serait possible de les placer ailleurs.

M. Post répond que ces œuvres ont été créées pour ces immeubles et que la sienne doit être retirée en vue d'un projet de rénovation de l'immeuble qui doit durer une année. Il pense qu'il serait possible de la replacer par la suite.

A la question de la temporalité, M. Lamunière répond que les conventions prévoient une durée de dix ans. Mais il remarque que l'attachement de la population n'avait pas été pris en compte, raison pour laquelle la pétition demande de prolonger le temps de survie de ces créations.

9 février 2026

Audition de M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat, et de M^{me} Diane Daval, responsable du Fonds cantonal d'art contemporain

M. Apothéloz prend la parole et remercie la commission pour cette audition. Il mentionne que celle-ci est l'occasion de faire le point sur ces œuvres et sur le fonctionnement du Fonds cantonal d'art contemporain. Il explique que ce dernier a pour enjeu de faire circuler les œuvres, en partenariat avec les musées et les entités parallèles. Le projet Neon Parallax date de 2006 et relève d'une collaboration avec la Ville dans le but de questionner le format publicitaire que l'on connaît sur la rade, mais avec un contenu culturel à Plainpalais. Il indique que ces œuvres ont une durée de vie limitée en accord avec la CMNS et les propriétaires qui ont accepté le développement des projets sur leur bâtiment, à condition qu'il soit temporaire. Il précise que ces œuvres sont entretenues tant que cela est possible et que les équilibres financiers le permettent. La même pétition a été adressée à la commission des pétitions de la Ville de Genève, qui en a décidé le classement.

M^{me} Daval déclare que Neon Parallax est un programme d'art public mené conjointement par la Ville et le canton en précisant que ce projet a été conçu spécifiquement pour le site de Plainpalais ; les déplacer ferait donc perdre leur sens à ces œuvres. Il est question de treize enseignes dont l'une est une commande directe d'une banque. Tous les coûts inhérents à ces enseignes ont été divisés en deux entre le canton et la Ville de Genève, au travers de leur fonds d'art respectif. Le concept originel était de transformer des enseignes commerciales en œuvres d'art tout en les incluant sur des toitures. Elle ajoute que le comité artistique souhaitait par ailleurs une production d'œuvres qui ne s'imposent pas forcément comme des œuvres d'art, comme la statue du général Dufour, dans le but de rafraîchir le regard sur la ville.

En 1997, les commissions des deux fonds ont ainsi créé une commission mixte en constatant le décalage existant entre l'état de l'art contemporain et les commandes. La première œuvre commandée a été celle de François Morrelet qui se trouve dans le tunnel du Valais. Elle ajoute que le second projet était précisément relatif à Neon Parallax ; un projet novateur et inédit.

Dès l'origine, ce projet était limité dans le temps avec une temporalité s'inscrivant dans le rythme d'évolution de la ville et déclinée en plusieurs phases. Toutefois, au vu du succès de ce projet, une quatrième phase a été réalisée en 2012. Des toits plats sont nécessaires ainsi que l'accord des propriétaires qui mettent gracieusement leur toiture à disposition.

Elle ajoute qu'une sixième phase vient d'être inaugurée. Au départ, cette temporalité était de dix ans, ainsi qu'indiqué dans les règlements des concours

ainsi que dans les contrats passés avec les artistes. Les propriétaires ont par ailleurs signé des conventions de « prêt à l'usage » dans lesquelles ces délais sont également indiqués avec une clause permettant une prolongation. Elle observe que des prolongations ont en l'occurrence été acceptées. Elle ajoute que la CMNS s'est également prononcée favorablement au développement de ce projet compte tenu de la dimension temporaire de ce dernier.

M^{me} Daval déclare par ailleurs qu'il est faux de prétendre que ces œuvres ne sont pas entretenues. Elle précise qu'une œuvre a été retirée compte tenu de l'effritement du matériau qui présentait des risques pour le public et que deux œuvres vont maintenant être démontées. Il y a celle de Dominique Gonzalez-Foerster dont l'œuvre nécessite une rénovation de plus de 42 000.- ; un coût supérieur de plus de 50% à celui de son installation. La seconde œuvre qui doit être retirée est celle de Pierre Bismuth dont la restauration s'élève à plus de 50% du coût initial. Elle souligne que les artistes sont informés de cette décision.

Elle indique que 47 interventions d'entretien ont été réalisées sur les différentes œuvres depuis 2007 pour un budget de 53 000.-. Elle déclare que certaines œuvres sont donc en place depuis vingt ans, précisément grâce à l'entretien assuré. Les artistes sont tenus au courant et ces décisions sont encadrées par des juristes. Le pétitionnaire est lui-même au courant de ces délais ; pétitionnaire qui, elle tient à le préciser, est assistant à maîtrise d'ouvrage au sein du département. Elle répète que le projet est évolutif, qu'il y a régulièrement des commandes de nouvelles œuvres afin d'offrir à de nouveaux artistes une visibilité dans l'espace public.

Place aux questions

Un député S remarque que ce projet fait la fierté de Genève et il comprend le déchirement des artistes lorsque leur œuvre doit être démontée. Il déclare alors ne pas lire la volonté de déplacer ces œuvres dans la pétition.

M^{me} Daval acquiesce et déclare que c'est sur les réseaux sociaux que cette idée a été formulée par les pétitionnaires.

Le même député rappelle que la tour Eiffel devait rester vingt ans en place et que personne n'imaginerait la retirer de nos jours. Il se demande s'il ne faudrait pas maintenir ces œuvres également.

M. Apothéloz répond que cette idée aurait été acceptable s'il n'y avait que cinq ou six œuvres, mais il répète que le projet évolue et que de nouvelles œuvres viennent s'ajouter. Celle qui a été retirée a été remplacée.

M^{me} Daval déclare être ravie de l'attachement ressenti par la population à ces néons puisque d'habitude, celle-ci fait plutôt part de son mécontentement lorsqu'il est question d'art public. Elle signale ensuite que la tour Eiffel est en acier, un matériau qui dure, contrairement au néon. L'idée est de créer un espace vivant qui évolue à travers le temps et non de muséifier ou de patrimonialiser ces œuvres d'art.

Le même député demande pourquoi, si la question n'est pas financière, ne pas déplacer ces œuvres autre part dans le canton.

M^{me} Daval répond que la contrainte est moins financière que programmatique.

Une députée Ve remercie le département pour l'entretien de ces œuvres qui ont duré vingt ans. Elle comprend la dimension éphémère de ce projet, mais elle remarque que le climat a évolué et elle se demande si la restauration n'est pas un principe qui devrait être pris en compte à l'heure actuelle. Elle se demande s'il n'est pas possible de placer ces œuvres sur un mur borgne.

M^{me} Daval se demande si remplacer une œuvre en fin de vie par une autre n'est pas plus durable. Elle ajoute que les technologies ont également évolué et qu'il existe de nos jours des techniques plus pérennes.

Un député PLR salue le partenariat public-privé en rappelant que les enseignes de la rade financent les fonds de rénovation des immeubles sur lesquels elles sont placées. Il se demande pourquoi il y a deux fonds d'art contemporain.

M^{me} Daval répond que c'est le premier projet où les deux fonds interviennent sur des objets qui ne relèvent ni du canton ni de la Ville. Elle ajoute que le fonds cantonal ne travaille pas qu'avec la Ville de Genève.

Une députée LC demande comment fonctionne le financement conjoint entre la Ville et le canton, et si le déplacement de certaines œuvres pourrait se faire sur un immeuble cantonal.

M^{me} Daval répond que le fonds a été rattaché à l'origine au département de l'aménagement et que son financement provenait d'un pourcentage sur les constructions et les rénovations fluctuant à travers le temps, et ce jusqu'en 2006. Elle mentionne qu'une loi de 2010 régit maintenant le financement de ce fonds dans le cadre d'une ligne budgétaire. Elle ajoute que le fonds municipal fonctionne de manière similaire. Elle ajoute que le déplacement de l'œuvre de M. Bismuth a été envisagé au sein du MAMCO. Elle évoque ensuite une œuvre créée pour le pavillon de la Suisse à Paris dans le cadre du Championnat d'Europe de football, œuvre qui a ensuite été déplacée à l'Institut suisse de Rome avant d'être ramenée à Genève.

Un député S évoque les coûts d'entretien et demande comment le critère du taux de 50% est pondéré.

M^{me} Daval répond que ce point a été largement réfléchi, qu'il fallait arrêter des critères cohérents et que c'est finalement le taux de 50% du coût initial qui a été retenu.

Discussion interne

Le président propose de procéder au vote.

Une députée LC remercie le département pour les informations et l'entretien de ces œuvres. Elle ajoute que le partenariat entre les différentes entités et les privés est remarquable. Elle s'étonne de la position du pétitionnaire, qui connaissait la temporalité fixée à l'origine. Elle propose le dépôt de cette pétition.

Un député S mentionne que son groupe soutient le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat, car ces œuvres sont entrées dans le patrimoine. Il ajoute que les coûts sont par ailleurs très faibles alors qu'il existe de nombreux toits plats. Il ne comprend pas cette logique administrative. Il se déclare surpris par la position de M. Apothéloz.

Une députée Ve déclare que son groupe renverra également cette pétition au Conseil d'Etat, car il s'agit d'un vrai enjeu identitaire pour les quartiers.

Un député PLR déclare que son groupe salue ce projet Ville-Canton et sa dimension privée. Il pense que l'aspect éphémère est très inspirant et motivant, raison pour laquelle son groupe votera le dépôt.

Vote

Le président passe au vote du renvoi de la P 2260 au Conseil d'Etat :

Oui : 6 (3 S, 2 Ve, 1 UDC)

Non : 9 (1 UDC, 2 MCG, 1 LJS, 1 LC, 4 PLR)

Abstentions : -

Le renvoi de la P 2260 au Conseil d'Etat est refusé.

Le président passe au vote du dépôt de la P 2260 sur le bureau du Grand Conseil :

Oui : 9 (2 MCG, 1 LJS, 1 LC, 4 PLR, 1 UDC)

Non : 5 (1 UDC, 2 S, 2 Ve)

Abstentions: 1 (1 S)

Le dépôt de la P 2260 sur le bureau du Grand Conseil est accepté.

Annexes :

- 1. Présentation des pétitionnaires*
- 2. Présentation du Fonds cantonal d'art contemporain*

Sauvons les oeuvres lumineuses de Genève
Les néons de Plainpalais et Pinta Cura aux Grottes



Initialement prévues pour être temporaires, certaines installations lumineuses sont aujourd'hui menacées de disparaître au compte goutte

Nous demandons aux autorités cantonales de Genève de :

- Pérenniser les enseignes Neon Parallax et Pinta Cura
- Ne pas détruire ces oeuvres
- Prendre en charge leur entretien et leur restauration

Cette pétition lancée par SNAPP NEONS avec l'Association des Habitants du Centre et de la Vieille-Ville, l'Association des Habitants de Acacias, Topos Acacias, Beau-la-Vie-Baud-Bovy, Pré En Bulle (Association du quartier des Grottes), l'Association des Jeunes des Grottes, l'Association des Habitants de l'Ilot 13, Festival Antigél, Festival Mos Espa, Festival Animatou, BIG Biennale, Bongo Joe, Le Labo, Boabooks, Maloca International, Motel Campo, Open House, Eleusis Society a recueilli **2173 signatures en 10 jours**.

Présentation : Simon Lamunière (association Snapp Neons) curateur, initiateur de Neon Parallax, Pilote du projet (2006 – 2012), assistant Maître d'Ouvrage (2021-2026)

Accompagné de Frédéric Post artiste, auteur de Pinta Cura et Marie-Pierre Theubet membre du comité de l'Association des Habitants des Acacias

Ces œuvres sont emblématiques

Chacune d'elle est unique et irremplaçable.

Que ce soit Yes To All, Coming Soon! Les Yeux L'ordre n'a pas d'improctacae, Fly a dragon kite, Söll ich noch Geld ausgeben, etc., ces phrases, ces images résonnent chacune à leur façon.

Chaque artiste est venu sur place afin de la créer pour le site et le bâtiment

Les losanges de Nic Hess proviennent du plan de la Plaine de Plainpalais La phrase de L'ordre n'a pas d'improctacae a été trouvée sur place, le président de St Boniface remarque que les yeux servent à identifier le foyer

Ces œuvres accueillent les visiteurs et embellissent Plainpalais en contribuant à son identité

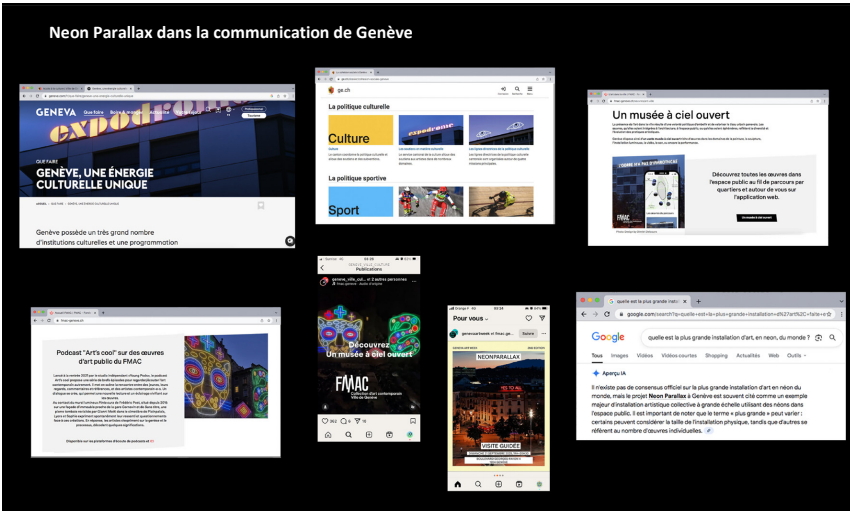
Elles leur donnent une identité particulière
Elles ne sont pas interchangeables

- La population est attachée à ces chacune de ces lumières
- Ce sont des œuvres d'art uniques

Cet enthousiasme pour des œuvres dans l'espace public est un phénomène rare et même exceptionnel.



Neon Parallax dans la communication de Genève



Détruire pour substituer ?

Détruire une œuvre pour en placer une autre, témoin d'un irrespect pour la création, comme si une œuvre en valait une autre.

De nombreux sites sont possibles pour mettre de nouvelles œuvres.

Nous sommes favorables à de nouvelles œuvres mais pas au détriment d'anciennes

Jeter à la poubelle n'est ni éthique, ni durable. Quel gaspillage !

Restaurer / produire

Selon nos chiffres et devis
Coût moyen d'une restauration :
 Calcul réalisé sur les œuvres nécessitant réparation (en 19 ans)
CHF 26'528.-

Coût moyen d'une œuvre réalisée par concours : fabrication : 49'907 CHF
 organisation, honoraires : 28'200 CHF
CHF 78'107.-

Entretien

Sur la durée, le coût moyen d'entretien et des restaurations serait d'env.

Par oeuvre **CHF 762.- /an**

Pour 15 œuvres **CHF 11'432.- /an**
 (à répartir 50%/50% entre la ville et la canton)

Pérenniser

Ce qui est temporaire peut être protégé et conservé, ce n'est qu'une question de volonté.

Si à l'origine elles étaient prévues pour 5-10 ans*, **le bail est reconductible** (à preuve, certaines sont là depuis près de 20 ans)
 *Essentiellement à cause des prêts à usage des toitures.

Le savoir faire acquis à Genève permet de réparer ces enseignes
 Les dessins et processus de fabrication sont conservés et permettent de les réparer facilement

Conservier les œuvres d'art pour prolonger leur vie est possible. C'est justement le rôle des musées et fonds d'art vis-à-vis de la collectivité.

Les Néons de Flavio à Bale (50 ans), Merz à Zurich (32 ans), Miyajima à Genève (33 ans) sont des œuvres pérennes



Exemples

Oeuvres lumineuses pérennes en Suisse

A Genève:

Uni Dufour, T.Miyajima, (coll. Fcac)

depuis 1992 (33 ans)

Tunnel du Valais, F.Morrelet, (coll. Fcac/Fmac),

depuis 1988 (32 ans)

Molard, Ch.Robert Tissot, (Ville de Genève),

depuis 2003 (22 ans)

Gare Cornavin, J.Armedler, (coll. Fcac)

depuis 2018

A Zurich

Gare CFF Zurich, M.Merz, (Coll. Ville de Zurich)

depuis 1992 (32 ans)

- Lochergut, O.Nicolai, (Coll.Ville de Zurich)

depuis 2006

A Bâle

Extérieur du Kunstmuseum de Bâle. D. Flavin,

depuis 1975 (50 ans !)

Oeuvres devenues pérennes

A Genève

Place des Nations, Broken Chair de D.Bersert,

depuis 1999 (26 ans)

Façade de la Banque Mirabaud, E. Ding

depuis Geneva Lux 2017

Cimetière des Rois, Stèle de G. Motti,

depuis 2017

Nant de Cayla, Dragon, sculpture sur bois,

depuis 2021 (décision sept 2025)

Sites possibles pour de nouvelles œuvres

Sur des toitures :

Halles de l'île

Pont de la Machine

Grütli

Plainpalais, 4-5 immeubles sont « néonissables »

Hotel Métropole

etc.



Préserver ces néons, c'est reconnaître que l'art ne se réduit pas à l'éphémère, mais qu'il est ce qui relie une communauté dans le temps.

Merci de votre attention





F C A C Genève
onds antonal d' rt ontemporain

Département de la cohésion sociale

Commission des pétitions 9 février 2026

NEON PARALLAX

Plaine de Plainpalais

Projet conjoint du canton et de la Ville de Genève

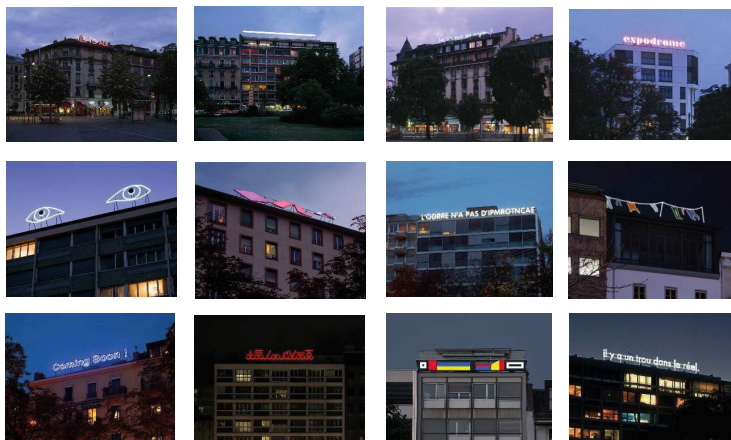
ART PUBLIC

NEON PARALLAX

PROGRAMME D'ART PUBLIC - PLAINE DE PLAINPALAIS
PROJET CONJOINT DU CANTON
Et DE LA VILLE ET DE GENÈVE



ŒUVRES DE NEON PARALLAX

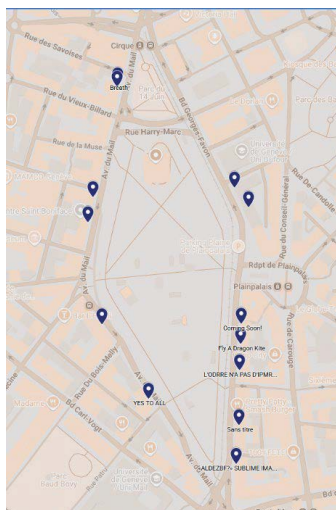


Neon Parallax 2007-2025
Photos ©Serge Frühaut

PLAN D'IMPLANTATION DES ŒUVRES ET BUDGET

Avec les œuvres de:

· Sylvie Fleury	(2007)	
· Jérôme Leuba	(2007 démontée en 2017)	CHF 110'000.-
· Christian Jankowski	(2008)	
· D. Gonzalez-Foerster	(2008)	CHF 140'000.-
· Sislej Xhafa	(2009)	
· Nic Hess	(2009)	CHF 140'000.-
· Ann Veronica Janssens	(2012)	
· Pierre Bismuth	(2012)	CHF 140'000.-
· Christian Robert-Tissot	(2012)	Privé
· Nathalie Du Pasquier	(2022)	
· Olaf Nicolai	(2022)	CHF 190'000.-
· RM	(2026)	
· Dora Garcia	(2026)	CHF 190'000.-



ORIGINALITÉ DU PROJET

- **Neon Parallax détourne la vocation des enseignes lumineuses** pour transformer ce format publicitaire en geste artistique, stimulant l'imaginaire et la réflexion. Il prend la forme d'une série de néons installés sur la Plaine de Plainpalais, dont l'ensemble met en relation les créations d'artistes locaux et internationaux.
- **L'occupation des toitures** est une des originalités de ce programme. Cette localisation particulière permet d'explorer un nouveau contexte d'intégration pour les œuvres, sans occuper un espace au sol déjà surchargé et, dans le cas précis de la Plaine, très largement investi.
- **Les réalisations ne s'imposent pas immédiatement comme des œuvres d'art**, mais se perçoivent et sont rapidement acceptées, parfois du coin de l'œil, parce que renvoyant aux enseignes publicitaires ; leur incongruité réelle ne s'immisce que peu à peu dans la conscience du public, qui cherche alors leur sens, leur justification, leur statut. Ce questionnement permet de rafraîchir notre regard sur la ville et sur les signes qui l'encombrent.

ORIGINE DU PROJET

- **1997 : constitution d'un groupe de travail commun entre FCAC et FMAC sur l'art dans l'espace public**
1^{ère} œuvre : François Morellet dans le tunnel de la rue du Valais
2^{ème} et plus importante réalisation : programme Neon Parallax.
- Œuvres : **co-financés par le FCAC et le FMAC** (50/50)
Collaboration inédite et projet précurseur de la nouvelle loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA) adoptée en 2023.
- Dès l'origine, Neon Parallax est pensé sur une **temporalité évolutive telle une exposition à ciel ouvert**.
Calendrier :
2007 2 œuvres / 2008 2 œuvres / 2009 2 œuvres / 2012 3 œuvres /
2022 2 œuvres / 2026 2 œuvres

TEMPORALITÉ DES ŒUVRES

ASPECTS CONTRACTUELS

- **Une temporalité de 10 ans** est clairement annoncée dans les contrats de commande d'œuvre avec les artistes et dans les conventions avec les propriétaires des toitures :

« OBJET DU CONCOURS

Ce projet de commande publique porte sur la réalisation de six interventions artistiques lumineuses destinées à être placées sur les toitures d'immeubles. Six bâtiments situés sur le pourtour de la plaine de Plainpalais ont été sélectionnés pour accueillir chacun une installation lumineuse. Le projet sera réalisé en trois phases, soit deux réalisations par année (2006, 2007 et 2008). Ces œuvres auront une temporalité limitée.»

extrait du Règlement 16 décembre 2005

« Les œuvres choisies à l'issue du concours auront une temporalité limitée (prévue pour 10 ans). Le canton et la Ville de Genève, propriétaires des œuvres, ont en effet pris dès le départ le parti d'imaginer une durée de vie qui se calcule sur celle de la ville, en changement constant, et de faire ainsi vivre le projet, dans le but de préserver une dynamique.»

extrait du Règlement 20 décembre 2019

TEMPORALITÉ DES ŒUVRES

SPÉCIFICITÉS DES LOCALISATIONS

- Pour chaque œuvre, une toiture adéquate doit être trouvée ; la forme juridique est un **prêt à usage** conclu avec chaque propriétaire privé, **rendu possible par le fait que le projet est temporaire**. Les propriétaires peuvent par ailleurs mettre un terme aux contrats, par exemple en cas de travaux sur leur toiture ou de projet de surélévation, etc.

« Art.3 – La durée de cette mise à disposition est de 10 ans à compter de l'installation de l'œuvre sur la toiture. L'emprunteur s'engage d'ores et déjà à libérer la toiture à l'échéance du délai défini et à la remettre au propriétaire libérée de tout matériel. L'emprunteur s'engage à remettre en état la toiture ; tous les dégâts éventuels seront réparés aux frais de l'emprunteur. À l'échéance, une prolongation du contrat de prêt à usage pourra être envisagée.»

extrait du Contrat de prêt d'usage le 11 février 2011 (9 Avenue Henri-Dunant)

- La CMNS accepte ces projets uniquement parce qu'il sont de **nature temporaire**.

ENTRETIEN

- Assuré pendant 10 ans avec restaurations nécessaires.
- Si l'œuvre est en bon état, ces rénovations peuvent être répétées pour prolonger la durée de vie des œuvres, **désormais de près de 20 ans** pour la plupart des œuvres grâce au soin apporté par les deux Fonds.

CAS DE DÉMONTAGES NÉCESSAIRES

PASSÉ - Une seule œuvre a été démontée depuis l'origine du projet :

Jérôme LEUBA, ***Breath***, 2007-2017 (période prévue d'exposition).

Garantie de durée de vie par l'entreprise : 10 ans.

Effritements et risque trop important de chute sur le public.



ACTUEL - Deux œuvres devront prochainement être démontées :

Dominique GONZALEZ FOERSTER, ***EXPODROME***, 2008

Changement de l'ensemble des leds installées dans l'œuvre dont les composantes (couleurs) se dégradent de manière irrémédiable.

Artiste informée et en a pris acte tout en comprenant la situation.

Rénovation estimée à 40'322.90.- (devis VimiNéon)



Pierre BISMUTH, ***Coming Soon***, 2012

Eléments défectueux : panne prolongée + accès toiture complexifié.

Rénovation : 20'947.- (devis VimiNéon) + 7'216 pour accès toiture (devis alu'it). Contact pris avec l'artiste et discussions entamées.



ENTRETIEN ET RESTAURATIONS À CE JOUR

- Entretien régulier par le FCAC et le FMAC
- Interventions, souvent complexes :
Coordination importante avec des temps parfois longs = décalage entre l'annonce de panne et la réparation effective.
 - Conditions d'accès difficiles
 - Règlements de sécurité changeants
 - Commande des pièces de rechange
- Depuis 2007 :
 - 47 interventions (VimiNeon) + entreprises d'électricité.
 - Budget CHF 53'167.40.- (50% FCAC 50% FMAC).

CONCLUSION ET PRÉCONISATIONS

- Contrats œuvres : 10 ans,
- Sur le terrain : 20 ans env. (grâce à l'entretien)

- Restaurations raisonnables, (techniques, sécurité et coûts (limite du 50% des coûts de production de l'œuvre). Sinon démontage.

- Processus en concertation avec les artistes, dans le respect des contrats et du droit d'auteur, encadrement par une étude d'avocats.

- Pétitionnaire : membre du GT depuis le début et Assistant à Maître d'Ouvrage de toutes les phases Neon Parallax jusqu'à ce jour.

- Projet Neon Parallax est par essence évolutif, de nouvelles œuvres sont commandées régulièrement, afin de donner l'opportunité à d'autres artistes de s'exprimer.

Merci de votre attention

Date de dépôt : 21 avril 2026

RAPPORT DE LA PREMIÈRE MINORITÉ

Rapport de Sylvain Thévoz

Introduction

Neon Parallax est un projet d'art public ambitieux et singulier mené dès 2006 par les Fonds d'art contemporain de la Ville (FMAC) et du canton (FCAC) de Genève.² Cette pétition a été lancée à la suite des courriers que les artistes ont reçus indiquant que leurs œuvres allaient être démantelées en raison du coût des réparations. Or ces créations ne sont pas interchangeables ; elles sont autonomes et uniques. Détruire ces œuvres pour les remplacer par d'autres créations est extrêmement choquant.

Large soutien populaire à la pétition

Cette pétition a été lancée par SNAPP NEONS avec l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, l'Association des habitants des Acacias, Topos Acacias, Beau la vie à Baud-Bovy, Pré-en-bulle (association du quartier des Grottes), l'association des jeunes des Grottes, l'Association des habitants de l'Ilot 13, le festival Antigél, le festival Mos Espa, le festival Animatou, BIG Biennale, Bongo Joe, Le Labo, Boabooks, Maloca International, Motel Campo, Open House, Eleusis Society. Elle a recueilli **2 173 signatures en dix jours**. Le soutien populaire est fort, les articles de presse se sont multipliés pour relayer les inquiétudes concernant la destruction programmée de ces œuvres.

Pourquoi détruire quand on peut rénover, massacrer quand on peut préserver ?

Il n'est pas nécessaire de détruire et de remplacer ces œuvres. Détruire une œuvre constitue une marque de violence envers l'art et les artistes. Il est étonnant que des partis politiques qui hurlent au wokisme dès que l'on songe à déplacer une statue dans l'espace public ou s'offusquent à l'idée d'en transférer une de l'espace public à un musée ne pipent pas mot quand il s'agit

² <https://evenements.geneve.ch/neonparallax/>

de massacrer des œuvres. Comment réagiraient-ils si la statue du général Dufour à la place de Neuve était attaquée au marteau pour être détruite parce que les coûts d'entretien auraient été jugés trop onéreux ?

N'y a-t-il pas assez de toits dans le canton ?

L'argument du FCAC selon lequel il faut détruire des œuvres pour en placer d'autres ne convainc pas. Il y a beaucoup d'autres endroits pour installer de nouvelles œuvres à Genève, bien des façades qui seraient ravies d'être mises en valeur avec des œuvres d'art. Pas besoin de saccager l'existant. La plaine de Plainpalais représente aujourd'hui une seconde rade avec ses enseignes lumineuses, d'essence culturelle et non commerciale. Le geste créatif et lumineux d'avoir installé ces œuvres devrait être préservé plutôt que saccagé par ceux-là même dont la mission est de préserver les œuvres d'art.

Pérenniser la présence de l'art dans l'espace public : une mission importante

Il existe quatre œuvres lumineuses à Genève qui sont pérennes. Une œuvre lumineuse existe depuis 50 ans à Bâle, démonstration que l'entretien permet de pérenniser ces créations à travers le temps. La chaise de la place des Nations devait perdurer trois mois ; elle est toujours en place des années plus tard, ainsi que les œuvres placées au cimetière des Rois ou celle sur la banque Mirabaud. Les conventions prévoyaient généralement une durée de dix ans. L'attachement de la population n'avait toutefois pas été pris en compte. C'est la raison pour laquelle la pétition demande de prolonger le temps de survie de ces créations. La pérennisation relève en fin de compte d'une volonté populaire et politique. D'où l'importance de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

On a dit qu'on détruirait, alors on détruit (drôle d'argument)

L'argument principal du FMAC pour détruire ces œuvres est d'affirmer que « dès l'origine, ce projet était limité dans le temps, avec une temporalité s'inscrivant dans le rythme d'évolution de la ville, déclinée en plusieurs phases. » On a dit qu'on allait les casser, alors il faut les casser. Etrange argument pour un fonds d'art cantonal !

De plus, de nombreuses dérogations ont été obtenues pour prolonger la durée dans le temps des œuvres qui sont aujourd'hui bien entretenues. Pourquoi ne pas déroger encore ? 47 interventions d'entretien ont été réalisées sur les différentes œuvres depuis 2007 pour un budget de 53 000.-. Certaines œuvres sont donc en place depuis vingt ans, précisément grâce à l'entretien qui

est assuré. Exemple illustre, la tour Eiffel devait rester vingt ans en place. Personne n'imaginerait aujourd'hui la retirer de nos jours.

On peine à comprendre pourquoi on ne pourrait pas maintenir les œuvres de Neon Parallax également, comme un tout cohérent. Ce projet unique fait la fierté de Genève et au-delà. Il est très difficile de comprendre cette volonté de détruire de ceux qui ont pour mission de défendre et de mettre en valeur les œuvres d'art. Certes, le projet évolue et de nouvelles œuvres viennent s'ajouter. Mais alors pourquoi ne pas continuer d'embellir la ville sans détruire des œuvres ?

Les trois demandes de la pétition sont raisonnables et censées

1. Pérenniser les enseignes Neon Parallax et Pinta Cura
2. Ne pas démanteler ni détruire ces œuvres
3. Prendre en charge leur entretien régulier et leur restauration, comme c'est le cas pour les autres œuvres dans l'espace public.

Ces requêtes sont parfaitement censées et saines.

Conclusion : invitation au Conseil d'Etat à faire preuve de davantage de créativité et d'engagement

On peine vraiment à suivre le FCAC quand il nous assène que l'idée est de « créer un espace vivant qui évolue à travers le temps et non de muséifier ou patrimonialiser ces œuvres d'art et que la contrainte serait moins financière que programmatique ». Cela nous semble bien rigide et passablement éloigné du souci des artistes ainsi que de l'attachement des habitantes et habitants envers ces œuvres.

La minorité invite conséquemment la plénière à voter le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat, puisque ces œuvres sont entrées dans le patrimoine. Il nous semble plus important de donner une impulsion politique afin que des solutions soient trouvées pour pérenniser ces œuvres d'art plutôt que de leur donner des coups de marteau. Il nous semble plus important de soutenir l'implantation sur d'autres sites de nouvelles œuvres si l'on veut étendre la culture dans le canton plutôt que d'opposer ces œuvres les unes aux autres. De la même manière que l'on ne brûle pas les livres, on ne détruit pas des œuvres d'art : on les soigne ou on les répare.

Sauvons les oeuvres lumineuses de Genève
Les néons de Plainpalais et Pinta Cura aux Grottes



Initialement prévues pour être temporaires, certaines installations lumineuses sont aujourd'hui menacées de disparaître au compte goutte

Nous demandons aux autorités cantonales de Genève de :

- Pérenniser les enseignes Neon Parallax et Pinta Cura
- Ne pas détruire ces oeuvres
- Prendre en charge leur entretien et leur restauration

Cette pétition lancée par SNAPP NEONS avec l'Association des Habitants du Centre et de la Vieille-Ville, l'Association des Habitants de Acacias, Topos Acacias, Beau-la-Vie-Baud-Bovy, Pré En Bulle (Association du quartier des Grottes), l'Association des Jeunes des Grottes, l'Association des Habitants de l'Ilot 13, Festival Antigél, Festival Mos Espa, Festival Animatou, BIG Biennale, Bongo Joe, Le Labo, Boabooks, Maloca International, Motel Campo, Open House, Eleusis Society a recueilli **2173 signatures en 10 jours**.

Présentation : Simon Lamunière (association Snapp Neons) curateur, initiateur de Neon Parallax, Pilote du projet (2006 – 2012), assistant Maître d'Ouvrage (2021-2026)
Accompagné de Frédéric Post artiste, auteur de Pinta Cura et Marie-Pierre Theubet membre du comité de l'Association des Habitants des Acacias

Ces œuvres sont emblématiques

Chacune d'elle est unique et irremplaçable.

Que ce soit Yes To All, Coming Soon I Les Yeux L'ordre n'a pas d'improctcaie, Fly a dragon kite, Soll ich noch Geld ausgeben, etc., ces phrases, ces images résonnent chacune à leur façon.

Chaque artiste est venu sur place afin de la créer pour le site et le bâtiment

Les losanges de Nic Hess proviennent du plan de la Plaine de Plainpalais La phrase de L'ordre n'a pas d'improctcaie a été trouvée sur place, le président de St Boniface remarque que les yeux servent à identifier le foyer

Ces œuvres accueillent les visiteurs et embellissent Plainpalais en contribuant à son identité

Elles leur donnent une identité particulière
Elles ne sont pas interchangeables

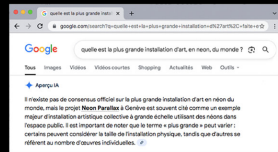
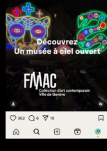
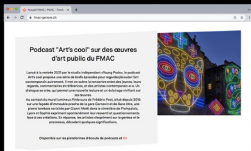
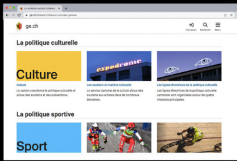
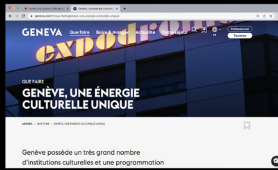
Les détruire ou les remplacer élude le fait que

- La population est attachée à ces chacune de ces lumières
- Ce sont des œuvres d'art uniques

Cet enthousiasme pour des œuvres dans l'espace public est un phénomène rare et même exceptionnel.



Neon Parallax dans la communication de Genève



Détruire pour substituer ?

Détruire une œuvre pour en placer une autre, témoin d'un irrespect pour la création, comme si une œuvre en valait une autre.

De nombreux sites sont possibles pour mettre de nouvelles œuvres.

Nous sommes favorables à de nouvelles œuvres mais pas au détriment d'anciennes

Jeter à la poubelle n'est ni éthique, ni durable. Quel gaspillage !

Restaurer / produire

Selon nos chiffres et devis

Coût moyen d'une restauration :
Calcul réalisé sur les œuvres nécessitant réparation (en 19 ans)
CHF 26'528.-

Coût moyen d'une œuvre réalisée par concours : fabrication : 49'907 CHF
organisation, honoraires : 28'200 CHF
CHF 78'107.-

Entretien

Sur la durée, le coût moyen d'entretien et des restaurations serait d'env.

Par oeuvre CHF 762.- /an

Pour 15 œuvres CHF 11'432.- /an
(à répartir 50%/50% entre la ville et le canton)

Pérenniser

Ce qui est temporaire peut être protégé et conservé, ce n'est qu'une question de volonté.

Si à l'origine elles étaient prévues pour 5-10 ans*, **le bail est reconductible** (à preuve, certaines sont là depuis près de 20 ans)
*Essentiellement à cause des prêts à usage des toitures.

Le savoir faire acquis à Genève permet de réparer ces enseignes
Les dessins et processus de fabrication sont conservés et permettent de les réparer facilement

Conservier les œuvres d'art pour prolonger leur vie est possible. C'est justement le rôle des musées et fonds d'art vis-à-vis de la collectivité.

Les Néons de Flavio à Bale (50 ans), Merz à Zurich (32 ans), Miyajima à Genève (33 ans) sont des œuvres pérennes



Exemples

Oeuvres lumineuses pérennes en Suisse

A Genève:

Uni Dufour, T.Miyajima, (coll. Fcac)

depuis 1992 (33 ans)

Tunnel du Valais, F.Morrelet, (coll. Fcac/Fmac),

depuis 1998 (23 ans)

Molard, Ch.Robert Tissot, (Ville de Genève),

depuis 2003 (22 ans)

Gare Cornavin, J.Armedler, (coll. Fcac)

depuis 2018

A Zurich

Gare CFF Zurich, M.Merz, (Coll. Ville de Zurich)

depuis 1992 (32 ans)

- Lochergut, O.Nicolai, (Coll.Ville de Zurich)

depuis 2006

A Bâle

Extérieur du Kunstmuseum de Bâle. D. Flavin,

depuis 1975 (50 ans !)

Oeuvres devenues pérennes

A Genève

Place des Nations, Broken Chair de D.Bersot,

depuis 1999 (26 ans)

Façade de la Banque Mirabaud, E. Ding

depuis Genève Lux 2017

Cimetière des Rois, Stèle de G. Motti,

depuis 2017

Nant de Cayla, Dragon, sculpture sur bois,

depuis 2021 (décision sept 2025)

Sites possibles pour de nouvelles œuvres

Sur des toitures :

Halles de l'île

Pont de la Machine

Grütli

Plainpalais, 4-5 immeubles sont « néonissables »

Hotel Métropole

etc.



Préserver ces néons, c'est reconnaître que l'art ne se réduit pas à l'éphémère, mais qu'il est ce qui relie une communauté dans le temps.

Merci de votre attention



Date de dépôt : 21 avril 2026

RAPPORT DE LA SECONDE MINORITÉ

Rapport de Céline Bartolomucci

A Genève, certaines œuvres lumineuses font partie intégrante du paysage urbain et de l'identité visuelle de la ville. Tel est le cas de Pinta Cura, installation monumentale située aux abords de la gare Cornavin ET qui accueille les voyageuses et voyageurs à leur arrivée avec ses dimensions impressionnantes de 17 mètres sur 24. Immédiatement identifiable et visible depuis les quais venant de France ainsi que depuis les axes majeurs aux alentours, cette œuvre constitue pour les Genevoises et Genevois une porte d'entrée artistique unique dans la ville.

De même, les enseignes lumineuses du projet Neon Parallax, installées sur les toitures de la plaine de Plainpalais, forment un ensemble d'une quinzaine d'œuvres, conçues par des artistes suisses et internationaux. Ces créations originales détournent les codes de la publicité lumineuse pour proposer une lecture artistique de l'espace urbain. Créées spécifiquement pour les bâtiments qui les accueillent, ces œuvres sont uniques et participent à une identité visuelle propre à Genève, reconnue tant par la population que par les milieux culturels.

Un soutien populaire significatif

La pétition 2260, munie d'environ 2 000 signatures (dont 433 signatures manuscrites et environ 1 753 signatures électroniques), exprime une préoccupation réelle de la population quant à la disparition annoncée de ces œuvres emblématiques. Le nombre élevé de signatures, récoltées en un temps relativement court, témoigne d'un attachement fort et transversal dépassant les seuls cercles artistiques.

Lors de son audition, le pétitionnaire a confirmé cet attachement populaire et rappelé que certaines de ces installations existent depuis près de 20 ans. Initialement prévues pour une durée limitée – généralement 10 ans –, ces œuvres ont été prolongées dans le temps, certaines atteignant aujourd'hui une durée de vie proche de vingt ans. Cette longévité n'est pas anodine : elle traduit non seulement la faisabilité technique de leur maintien, mais aussi leur acceptation et leur appropriation progressive par la population.

Au fil du temps, ces œuvres ont cessé d'être perçues comme des installations temporaires pour devenir des repères visuels familiers, participant à la mémoire collective des quartiers concernés. Leur disparition ne constituerait donc pas un simple renouvellement artistique, mais bien une perte ressentie comme telle par une partie importante de la population.

Une singularité genevoise face à l'enlaidissement publicitaire des villes

Contrairement aux enseignes commerciales classiques qui tendent à défigurer ou banaliser les centres urbains, ces œuvres détournent les codes du néon publicitaire pour en faire un langage artistique. Elles transforment un médium généralement associé à la consommation en un outil d'expression culturelle et de réflexion sur la ville. Dans un contexte où de nombreuses villes sont marquées par une prolifération d'affichages standardisés, Genève fait figure d'exception. Le projet Neon Parallax propose une alternative à cette saturation visuelle en inscrivant l'art dans un langage urbain habituellement dominé par le commerce et en se plaçant en parallèle des néons publicitaires de la rade.

Cette démarche contribue à renforcer l'identité spécifique de Genève en proposant un paysage nocturne distinctif, à la fois sobre, créatif et porteur de sens. Elle participe également à l'attractivité de la ville en offrant une expérience urbaine singulière aux habitantes et habitants comme aux visiteurs.

Une logique de démantèlement contestable au regard des coûts

Les éléments présentés en commission mettent en évidence des différences de coût significatives :

- Coût moyen d'une restauration : env. 25 000 F ;
- Coût moyen d'une nouvelle œuvre : env. 80 000 F ;

A cela s'ajoute un coût d'entretien relativement modeste :

- Env. 762 F par œuvre et par an, soit environ
- 11 400 F par an pour l'ensemble des 15 œuvres.

Par ailleurs, 47 interventions d'entretien ont été réalisées depuis 2007 pour un coût total d'environ 53 000 F.

Ces chiffres montrent que la pérennisation partielle ou totale de ces œuvres ne représente pas une charge disproportionnée au regard des budgets publics concernés. A l'inverse, le remplacement systématique des œuvres implique des investissements nettement plus élevés.

Un projet culturel unique à soutenir

Le Conseil d'Etat a rappelé que le projet reposait sur une logique évolutive et temporaire, permettant un renouvellement régulier des œuvres et une ouverture à de nouveaux artistes. La minorité ne conteste pas cette intention initiale qui a contribué à la richesse du projet, mais considère que plusieurs éléments nouveaux doivent être pris en compte :

- la durée effective des œuvres, souvent largement supérieure à celle prévue initialement ;
- leur appropriation par la population qui leur confère une valeur symbolique accrue ;
- leur rôle dans la construction d'une identité visuelle propre à Genève.

Ces éléments invitent à dépasser une approche strictement administrative ou contractuelle pour ouvrir une réflexion plus large sur la place de ces œuvres dans l'espace public. Il pourrait notamment être envisagé d'adopter une approche différenciée permettant de préserver certaines œuvres particulièrement emblématiques tout en maintenant une dynamique de renouvellement.

Le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat offrirait l'opportunité d'examiner ces différentes options, d'en évaluer les implications juridiques, financières et culturelles, et de proposer une réponse adaptée à une situation qui a évolué depuis la conception initiale du projet.

Conclusion

Au vu de l'attachement de la population, du caractère unique de ces œuvres reconnues au niveau national (notamment via le projet Neon Parallax qui a reçu le Prix Visarte Suisse en 2017³), de leur contribution à une identité faisant partie intégrante du paysage urbain genevois ainsi que des coûts extrêmement modestes liés à leur entretien, la deuxième minorité estime qu'un examen complémentaire par le Conseil d'Etat est amplement justifié ; elle vous invite dès lors, Mesdames et Messieurs les députés, à renvoyer la pétition P 2260 au Conseil d'Etat.

³ Lauréats 2017 du Prix Visarte : <https://www.prixvisarte.ch/p/8/preistraeger-2017>